## SSQ Assurance santé : Comment trouver le montant cumulatif utilisé par rapport au maximum viager

Avertissement : Les images montrées comme exemples peuvent différer de votre situation particulière selon l'option d'assurance que vous avez choisie.

- 1. Allez sur le site ssq.ca/hydro-quebec
- 2. Accédez à l'espace client de SSQ assurance ; connectez-vous en tant qu'assuré.
- Entrez votre identifiant et votre mot de passe ; vous arrivez sur la page « Espace client, Sommaire ». Cliquez sur « Consulter les documents de votre dossier » dans les raccourcis à droite de la page.



4. Sélectionnez votre certificat d'assurance santé dans la fenêtre suivante.



5. Sélectionnez ensuite l'onglet « Prestations » puis cliquez sur « Relevés de prestations » dans le menu déroulant

Soins de sar	té Prestations Documents	Frais couverts Pr	références		
Docum	entation				
Retraités	Sélec	tionnez l'onglet	t "Prestat	tions"	
Filtres rap	ides : Documents récents	Brochures	a document, v	ous pouvez consulter celur-ci en format PUP.	
Document	Nom	Date de production	Date de vigueur	Contrat	Voir
Brochure	<u>Retraités</u>	2020-11-17	2020-10-01	44JQ1 - 4602068 - HQ-Retraités-Vie A/AS	-
				Majore	

6. Cliquez à nouveau sur « Relevés de prestations » dans la nouvelle fenêtre, puis sélectionnez la dernière année (la plus récente). En cliquant à nouveau, votre dernier relevé de l'année apparaîtra. Vous pourrez alors le télécharger ou l'imprimer.



7. L'exemple dépersonnalisé ci-dessous vous montre où se trouve l'information concernant votre maximum viager selon votre option d'assurance\*.

Dans la section « Limitations » du relevé, vous avez le montant cumulatif utilisé dans votre maximum viager.

N° de la demande	Date du service	Proc./DIN Description	Montant réclamé	Montant admis- sible	Franchise	Franchise par service	Co-ass./ contribut. assuré	Montan paye	
810274001	2020/12/12	*30330			0,00	0,00			
Limitations	)								
Prestations	Limitations		Personne assuré/certificat	En vigueur le Mor		ntant utilisé	Nombre d utilise	Nombre d'unités utilisées	
Tensiomètre	Ac	missible une fois tous les 5 ans	Assuré	2020/01	1/01	0,00	1		
Santé	Ma	aximum de 100 000 \$ a vie	Assuré	2020/07	7/01	4 160,72	C	)	
	1	otal du relevé							
	Mont	tant total réclamé				\$\$\$,\$\$			

## Relevé de prestations

\* Note : Pour les adhérents qui ont conservé les anciennes protections d'assurance, le maximum viager est de 35 000 \$ pour chaque personne assurée.

Pour les adhérents qui ont choisi les protections modulaires (de base ou majorée), le maximum viager est de 100 000 \$ par personne assurée.